



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT

NUMÉRO URB-205-17-2024-02

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que mercredi, le 9^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq (9-04-2025), le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté par résolution le règlement numéro URB-205-17-2024-02, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur (Règlement URB-205) lors d'une séance ordinaire.

Ce règlement a pour but

Le règlement numéro URB-205-17-2024-02 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités locales, au bureau de la MRC, situé au 1767 Principale, Saint-Michel, ainsi que sur le site internet www.mrcjdn.ca.

Dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du règlement, seules les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Napierville devront adopter tout règlement de concordance requis pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement entrera en vigueur lors de la réception de l'avis de la Ministre des Affaires municipales le confirmant.

Donné à Saint-Michel, ce 10^e jour d'avril 2025.

Amélie Latendresse
Directrice générale